lution? Quel mystère cachait cette motion singulière?

A la fin de la séance, on a rendu un éclatant hommage au bureau de bienfaisance qui entoure de beaucoup de sollicitude les enfants dont les parents sont à l'Hôpital. On s'est reconnu impuissant à faire mieux. Quand je vous disais qu'on devient sage, d'une sagesse qui rend rêveur.

M. l'adjoint Branquart n'a pas voulu, lui, laisser croire qu'il prenait sa part de cette sagesse-là. A propos d'une clause du cahier des charges des tramways réservant aux seuls Français tous les emplois, dans la Compagnie nouvelle, il a rappelé à ses collègues qu'ils s'étaient proclamés « internationalistes » et il leur a fait comprendre qu'il les jugeait fort illogiques. On lui a répondu que l'intérêt français devait l'emporter sur « l'internationalisme » et il était visible que c'était le sentiment unanime.

Ce que c'est pourtant! L'autre jour, c'était M. Achille Lepers qui exécutait fort gentiment le grand principe de l'égalité des salaires; aujourd'hui, c'est le Conseil tout entier qui ne veut plus entendre parler d'internationalisme. Comme quoi le bons sens finit toujours par l'emporter, même dans une assemblée comme celle-ci. Elle a su imposer à ce même adjoint Branquart le silence après la lecture de la lettre du préfet — et ce silence a dû lui paraître fort dur, au souvenir si récent de la scène mouvementée qui se serait passée entre le Maire et lui, en séance de Commission, scène dont les échos retentissants sont venus jusqu'à nous.

Mais ne nous faisons pas trop d'illusions. Qui sait si cette modération, cette humble attitude, cette grande sagesse que nous louons, ne cachent pas tout un jeu dont les Jules Guesde et les Lafargue pourraient nous donner le mot?

On veut rester aux affaires quand même pour attendre les événements.

Voilà le certain, et cette volonté si claire mérite que nous nous y arrêtions. Elle nous invite à suivre de près ce qui se prépare à Paris et à réfléchir sur les conséquences et le contre-coup que pourrait avoir à Roubaix un mouvement révolutionnaire heureux au siège du gouvernement.

ALFRED REBOUX.

M. Paul Corbière, nommé capitaine de gendarmerie. — Nous trouvons, dans le *Journal officiel*, la nomination de M. Paul Corbière, lieutenant de gendarmerie, au grade de capitaine.

M. Corbière est placé à Saint-Amand (Cher). Il sera remplacé, à Roubaix, par M. Auguste Poilvez, maréchal-des-logis dans la Compagnie de la Somme, nommé sous-lieutenant.

Tout en exprimant, à M. Corbière, les regrets que nous cause son départ, nous lui adressons, pour cet avancement, depuis si longtemps mérité, nos plus chaleureuses félicitations.

Les funérailles de la Sœur Sainte-Marie des Saints-Anges ont eu lieu samedi matin, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame. M. le chanoine Evrard a procédé, à l'Hospice, à la levée du corps. Les coins du poêle étaient tenus par quatre religieuses appartenant à quatre communautés différentes de la ville. Nous avons remarqué dans l'assistance MM. François Roussel, Deleporte-Bayart, Paul Despatures, Coupez, administrateur de l'Hospice, et Vincre, économe.

Dans le cortège, les anciens élèves — orphelins — de la sœur Sainte-Marie des Saints-Anges, tous les enfants de l'Hospice, les vieillards, et une assistance assez considérable.

La cérémonie funèbre était terminée vers onze heures.

Le tirage au sort. — Par arrêté préfectoral, il sera procédé, aux dates désignées ci-après, à l'examen des tableaux de recensement, ainsi qu'au tirage au sort des jeunes gens faisant partie de la classe de 1892 :

Roubaix-Ouest, jeudi 9 février, 8 heures 3/4 du matin; Roubaix-Est, vendredi 10 février, 8 heures 3/4 du matin; Roubaix-Nord, samedi 11 février, 8 heures 3/4 du matin.

Lannoy, lundi 30 janvier, 8 heures 1/2 du matin.

Les jeunes gens inscrits comme omis des classes précédentes qui auraient un motif d'excuse à invoquer, doivent faire parvenir leur demande à la Préfecture, huit jours au moins avant le jour fixé pour tirage au sort du canton, sous peine de se voir attribuer d'office les premiers numéros.

Caisse d'épargne de Roubaix. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Conformément à l'article 13 de la loi du 26 décembre 1892, votée par la Chambre des députés et ratifiée par le Sénat, le taux de l'intérêt est réduit de 25 centimes à partir du premier janvier 1893.

» En conséquence, le Conseil d'administration de la Caisse d'épargne fait savoir aux déposants qu'à partir du 1er janvier 1893, l'intérêt leur sera bonifié à raison de 3,25 0/0. »

Inspection du travail dans les manufactures. — M. Rempteau est nommé inspecteur départemental de 6e classe à Roubaix-Tourcoing.

Les patentes pour l'année 1893. — La matrice des patentes de 1893, pour les cantons Est et Ouest, est déposée à la Mairie, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Un violent incendie, rue de Tourcoing. — MM. Motte-Bossut fils et Mengers exploitent, depuis quelques semaines à peine, rue de Tourcoing, numéro 161, tout à l'extrémité du territoire de Roubaix, une teinturerie et apprêt de velours de coton en pièces. Cette usine était précédemment occupée par M. Gustave Browaeys.

Vendredi après-midi, vers trois heures et demie, un ouvrier laveur, M. Alfred Dessauvage, était occupé à son métier, lorsqu'il aperçut des flammes sortant du plancher du séchoir, installé dans un corps de bâtiment, qui s'étend par derrière sur la rue de Menin. Il prévint aussitôt ses camarades de travail et le personnel des bureaux était immédiatement informé de ce qui se passait.

On courut à l'avertisseur qui se trouve dans le voisinage. Sitôt l'alarme donnée au poste de la Grande-Place, M. l'adjudant Fried dut requérir trois chevaux de louage, pour assurer le départ des deux pompes à vapeur, un seul cheval du service de l'ébouage étant dans les écuries à ce moment.

Trois pompes à bras avaient pris les devants; une demi-heure plus tard, les cinq engins étaient rendus sur le lieu même de l'incendie, qui avait pris, du premier coup, de vastes proportions.

Mais, dans l'intervalle, le poste permanent de Tourcoing, dont l'attention avait été éveillée par l'immense nuage de fumée qui épaississait l'atmosphère, était accouru de lui même, avec la pompe à vapeur, sous les ordres du sous-lieutenant Lahousse.

Cette pompe fut mise en batterie dans la cour du tissage de M. Deschemaker, où l'on avait cru d'abord qu'un incendie venait d'éclater. Grâce aux torrents d'eau lancés sur le séchoir en flammes, tout danger sérieux était déjà conjuré, lorsque les pompiers de Roubaix se présentèrent pour organiser les secours.

C'est ainsi qu'une seule des pompes à vapeur eut à fonctionner dans la cour de la teinturerie pour combattre les suprêmes efforts du sinistre, aidée des trois pompes à bras, qu'on put loger dans la salle des lavoirs.

L'aile de bâtiment, qui a été, en moins d'une heure, la proie des flammes, mesurait trente mètres de long sur vingt de large. Toutes les installations en bois, et trois cents pièces environ de velours de coton, en train de sécher sur des perches, ont été consumées. Les magnifiques machines, en fer ou en acier, toutes neuves encore, ont été complètement détériorées par le feu et par l'eau.

L'établissement de MM. Motte-Bossut fils et Mengers occupe une soixantaine d'ouvriers, qui sont menacés d'un chômage assez long, le séchoir détruit étant la construction la plus importante pour ce genre d'industrie.

Dans le premier moment de panique, plusieurs d'entre eux avaient oublié leurs vêtements dans l'atelier; ils ont été brûlés avec tout le reste. Un jeune ouvrier, entre autres, avait laissé sa montre en argent dans la poche de son gilet. Dès qu'il put pénétrer sans danger dans la pièce, il retrouva le chronomètre entièrement fondu, et un simple fragment du métal, attaché à un morceau de brique encore chaude.

Les dégâts peuvent être évalués à deux cent mille francs. Ils sont couverts par quatre Compagnies d'assurances.

La température du séchoir devait être entretenue constamment à une moyenne de soixante degrés. Le contre-maître, chargé de la surveillance, venait de constater que cette moyenne n'était pas dépassée, lorsque, dix minutes plus tard, le feu se déclarait et embrasait toute la salle avec une violence véritablement effrayante.

Remarqué sur le théâtre de l'incendie, un des adjoints au maire de Tourcoing, plusieurs conseillers municipaux de Roubaix, et MM. Daudé et Chapé, commissaires des 1er et 4e arrondissements.

Le service d'ordre était assuré par la police et la gendarmerie.

A sept heures, les pompiers rentraient à leur hôtel de la Grand'Place.

Un vol audacieux, rue de la Vigne. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure du matin, un vol d'une rare audace a été commis dans les bureaux de M. Edouard Delattre, entrepreneur de charpente et menuiserie, rue de la Vigne.

Disons tout d'abord que les magasins, ateliers et chantiers — dans lesquels se trouvent les bureaux — occupent un vaste quadrilatère, donnant sur les rues de la Vigne, Buffon, Pierre Dujardin et sur les maisons qui forment un pâté entre les rues Dujardin et de la Vigne.

Jeudi soir, vers sept heures, les ouvriers quittaient comme d'habitude, les ateliers. Les employés, ainsi que M. Delattre, travaillèrent au bureau jusque vers onze heures. Le concierge, M. Leconte, contre-maître de la menuiserie, après avoir fermé les portes et fit sa ronde, s'en alla se coucher.

Vendredi matin, le concierge alla, vers sept heures, comme il en avait l'habitude, ouvrir la porte de l'atelier. Comme celle-ci offrait une certaine résistance, il s'aperçut de suite que la serrure était fracturée. Derrière la porte une poutre en bois se trouvait apposée. Aussitôt entré, il vit la porte des bureaux, adjacente aux magasins, entr'ouverte. Dans la pièce, des papiers épars sur le sol, et le coffre-fort tout grand ouvert.

Le concierge alla prévenir son patron, ainsi que M. Chapé, commissaire du 4e arrondissement, qui commença aussitôt une enquête.

On constata que les malfaiteurs, qui devaient, selon toute probabilité, connaître l'établissement, s'étaient introduits dans les chantiers, en escaladant la palissade de clôture de la rue Pierre Dujardin, puis avaient forcé la serrure de la porte donnant accès à une pièce servant à la remise des matériaux de construction. Ils ont franchi ensuite une muraille sur laquelle se trouvaient clouées des planches hautes de deux mètres, qu'ils ont enlevées. Pour s'introduire dans l'atelier, les voleurs firent jouer le mécanisme de la serrure, à l'aide d'un *valet* de menuisier. Pour pénétrer enfin dans les bureaux, ils se servirent du même outil.

Une fois leur objectif atteint, ils fracturèrent le coffre fort à l'aide d'une « pince monseigneur », et enlevèrent une somme de mille francs, en billets de banque et en argent.

Ni papiers, ni livres n'avaient été enlevés, pas plus, d'ailleurs, que des marchandises et outils dans les ateliers. Dès qu'ils furent en possession de leur butin, les voleurs se retirèrent par le même chemin.

Un fait à signaler, c'est que le chien de garde, qui se trouvait dans la cour, n'a pas donné de la voix.

L'enquête n'a pas encore abouti, et l'on ne sait sur qui porter les soupçons.

Si le vol avait été opéré la nuit suivante, une somme d'environ cinq mille francs, pour la paie des ouvriers ou les échéances de fin d'année, se serait trouvée dans le coffre-fort.

Une grave affaire de mœurs. — Vendredi après-midi, le quartier du « Cimetière » était péniblement impressionné par l'arrestation d'un individu, inculpé d'une odieuse affaire de mœurs. La victime serait, en effet, la fille même du misérable.

Le coupable, qui a nom Deffrenne, est âgé de 34 ans. Il est manœuvre de maçon et habite la cour Briet, rue d'Alger.

Defrenne, qui est veuf, demeurait avec sa fille âgée de onze ans. Les faits duraient depuis quelque temps déjà. Il y a quelques jours, l'enfant se plaignit à un voisin, qui avertit aussitôt la police.

M. Chapé, commissaire du 4e arrondissement, interrogea la fillette, qui répéta ce qu'elle avait dit au voisin. Dans l'après-midi de vendredi, Defrenne fut arrêté, pendant qu'il travaillait. Conduit au bureau du commissaire, il nia tout d'abord; mais pressé de questions, il finit par faire des aveux. Il a été écroué, dans la soirée, à la prison centrale.

Une mort subite, rue Latine. — Vendredi matin, vers six heures, un ouvrier tisserand de la rue de la Paix, M. Pollet Benoît, âgé de soixante-trois ans, passait rue Latine, quand on le vit s'affaisser. Des passants le transportèrent chez M. Jean Poupart où l'on fit aussitôt appeler M. le docteur Montaigne. Celui-ci n'a pu que constater le décès — dû à la rupture d'un anévrisme.

Vol d'une pièce de tissu sur une brouette, rue Saint-Georges. — Dans la soirée de vendredi, vers six heures et demie, le domestique de MM. Riagot frères, fabricants, rue Saint-Georges, avait déposé deux pièces de tissu sur une brouette, dans le couloir de la maison, pour les porter en ville chez un négociant.

Un habile voleur profita d'un très court moment d'absence du domestique, qui était allé chercher la facture des marchandises, au bureau, pour mettre la main sur une des pièces, n'osant probablement pas les enlever toutes les deux à la fois, à cause de leur trop grand poids.

M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement, a été informé, dans la soirée même de cette audacieuse soustraction.

Vol de deux paniers de beurre dans une voiture, rue du Luxembourg. — Vendredi matin, vers six heures et demie, M. Honoré Malagie, cultivateur à Wasquehal, se trouvait avec sa voiture, au fort Cor Jonnier, rue du Luxembourg, en train de servir du lait à sa clientèle.

Il venait de descendre de sa voiture, pour entrer dans le couloir d'une maison. Lorsqu'il revint au bout de quelques instants, il constata la disparition de deux paniers, contenant chacun quatre kilos et demi de beurre.

M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement, informé de ce vol audacieux, a ouvert une enquête.

Une disparition. — Dans la matinée de vendredi, Mme Brun, demeurant rue de la Perche, s'est présentée au poste du second arrondissement. Elle y a déclaré que son mari, ouvrier tailleur, avait disparu depuis mercredi midi. Depuis, elle n'a plus eu de ses nouvelles. Mme Brun n'est pas sans inquiétudes au sujet de son mari, sujet, depuis un certain temps, à des crises nerveuses produites par une hypertrophie du cœur. La police de sûreté s'est mise à la recherche du disparu.

Procès-verbal a été dressé à charge d'une femme Marie S..., qui, rue Turgot, a jeté un seau rempli d'eau à la face d'une autre Marie.

Un camionneur, M. L. Delplanque, a eu, vendredi après-midi, deux doigts écrasés, dans une usine, rue du Pays, en déchargeant une caisse de bobines.

Avant d'acheter vos malles, valises, articles de voyage, ect., visitez la fabrique **Boyez père**, 41, 43, rue des Ponts de Comines, LILLE. Vous y trouverez le choix le plus varié, une solidité et une légèreté inconparable et des prix exceptionnels.

Menton. Une personne, d'un âge mûr, très respectable, installée tout récemment à Menton, dans une villa confortable, prendrait quelques pensionnaires, qui trouveraient chez elle des soins très dévoués, une vie de famille et une bonne cuisine du Nord. Prendre l'adresse au bureau du journal. 65901—32742

Communications diverses

Chambre syndicale des ourdisseurs. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La chambre syndicale des ourdisseurs informe ses membres que l'assemblée générale trimestrielle, qui doit avoir lieu, le dimanche 1er janvier, est remise au 15 janvier, à cause du jour de l'an.

» Elle prie ses membres de ne pas manquer, le troisième dimanche; on examinera des questions très importantes.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons! 33430d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

La rétrocession des Tramways à une nouvelle Société

Les conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing se sont occupés, vendredi soir, de l'importante question des tramways. On sait qu'une société nouvelle reprend l'affaire: un traité est intervenu à ce sujet entre le syndic de la faillite de la Compagnie ancienne et M. E. Francq, administrateur de la compagnie nouvelle. En outre, il a été dressé un projet de convention à passer entre la compagnie nouvelle, représentée par M. Francq, et la ville de Roubaix.

Cette question offrant grand intérêt, nous croyons devoir donner le résumé du rapport lu, en ce qui concerne Roubaix, par M. Trannoy, au cours de la séance de vendredi.

L'Administration municipale a étudié les actes de la nouvelle société anonyme. Il résulte de ces documents que la Compagnie nouvelle se trouvera substituée aux droits et charges de l'ancienne société.

La Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix et Tourcoing, fondée au capital action définitif de 2.000.000 de francs, est substituée à l'ancienne. Elle s'oblige à achever, dans un délai spécifié pour chaque ligne, le réseau entier des tramways urbains et suburbains, modifié, en raison des percements nouveaux, ou des inconvénients reconnus par une expérience de près de vingt ans.

La traction mécanique est admise pour les diverses lignes, sauf pour la ligne n° 1 et pour la ligne n° 1 bis. Le genre de moteur sera soumis à l'approbation des administrations compétentes.

Voici de quelles lignes il s'agit :

Ligne de la Grande-Place de Roubaix à la Grande-Place de Tourcoing, par la rue de la Gare et les nouveaux boulevards ;

Ligne de Mouveaux à Wattrelos :

Ligne de la Grande-Place de Roubaix à la gare Nord-Est (Roubaix-Wattrelos).

Ligne de la gare de Roubaix à la place de la Fosse aux Chênes.

Les horaires pour les diverses lignes seront arrêtés d'un commun accord entre la Ville et la Compagnie, le nombre minimum des départs pour chaque ligne est indiqué au contrat.

Le tarif actuellement en vigueur sera maintenu comme tarif maximum.

Il sera établi des billets d'aller et retour, permettant de parcourir, deux fois dans la même journée, une ligne entière du réseau.

Il sera délivré des abonnements mensuels, permettant de parcourir, suivant le cas, ou le réseau entier de Roubaix, ou seulement les lignes vers Tourcoing, ou l'ensemble des deux réseaux de Roubaix et de Tourcoing.

Le matin, le midi et le soir, les dimanches et jours fériés exceptés, il sera mis en circulation des trains spéciaux dits trains-ouvriers. Le prix du parcours sera de 0.10 pour toutes les distances. Il sera délivré des billets d'aller et retour valables pour ces mêmes trains pendant la même journée. Leur prix sera de 0.15 pour toutes les distances.

Les prix du parcours sur plusieurs lignes en correspondance sera calculé comme si les lignes empruntées n'en constituaient qu'une seule.

Afin de ne pas mettre obstacle à l'augmentaton du nombre des départs, la base de la taxe de stationnement est modifiée. Elle est fixée à fr. 25 0/0 de la recette totale brute; elle est calculée de façon que la Compagnie paie, dès maintenant, une somme égale à celle qu'elle verse actuellement, mais la base étant la recette brute, elle cessera d'être une entrave à l'augmentation du nombre des départs.

Les matériaux à employer seront de provenance française, de même les agents de l'exploitation seront de nationalité française.

Comme garantie de l'exécution des travaux, la Compagnie déposera, dans le délai d'un mois, à partir de la signature du contrat, la somme de 563.241 fr. 58, égale au montant des travaux à exécuter sur le réseau de Roubaix. Cette somme sera remboursée au fur et à mesure de l'achèvement des lignes. La Compagnie fournira en outre, un cautionnement de 30.000 francs remboursable à l'expiration de la concession, soit le 3 décembre 1995.

La Compagnie s'engage à établir, sur le territoire de Roubaix, les dépôts et ateliers principaux pour la réparation du matériel, à la condition que les charbons et coïcs employés à la traction mécanique seront exemptés de tous droits et taxes municipales, pendant toute la durée de la concession.

Telles sont, brièvement résumées, les conditions contenues dans le nouveau contrat.

Nous nous occuperons demain, de la question, au point de vue de la ville de Tourcoing.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. *(Voir 4e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

TOURCOING

Le tirage au sort. — Voici les dates auxquelles auront lieu les opérations du tirage au sort, à Tourcoing :

Tourcoing Nord : vendredi 3 février, à 8 heures 3/4 du matin; Tourcoing Sud : samedi 4 février, à 8 heures 3/4 du matin.

Caisse d'épargne de Tourcoing. — On nous communique la note que voici :

« Le Conseil de direction a l'honneur d'informer le public que, par sa circulaire du 27 courant, Monsieur le ministre du commerce fait savoir que pour l'année 1893, l'intérêt à servir aux Caisses d'épargne par la Caisse des dépôts et consignations sera de 3,50 pour cent.

» En conséquence le taux de l'intérêt qui sera alloué aux déposants, à partir du 1er janvier 1893 est fixé à 3,25 pour cent.

» Cette réduction est également appliquée aux Caisses d'épargne postales qui ne donneront à l'avenir que 2.75 pour cent.

La catastrophe de Pottes. — Un télégramme reçu vendredi après-midi par M. Decouvelaere, a apporté la nouvelle que le corps de M. Jules Semet venait d'être retrouvé par les scaphandriers qu'on avait fait venir d'Anvers, pour procéder aux lugubres recherches.

Le cadavre de l'infortuné jeune homme était resté à peu près à l'endroit où on l'avait vu disparaître.

Bibliothèque et Musée. — La Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier inclusivement.

Le Musée ne sera pas ouvert dimanche 1er janvier.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Augustin Desprez, sacristain, pendant de longues années, de l'église Saint-Christophe.

Un homme tamponné à la gare. — Vendredi vers 9 heures du matin, Adolphe Laurent, âgé de 29 ans, célibataire, accrocheur de wagons à la gare, a été tamponné entre la petite machine de manœuvres et un wagon. Le docteur Cadeau a été appelé aussitôt pour lui donner des soins. Le blessé a été reconduit en voiture à son domicile, rue de la Ferme, cour Liagre. On craint des lésions internes.

Importante capture. — Les préposés Louis Dours et Eugène Jacquart, de la brigade mobile de Tourcoing, ont arrêté, dans la nuit de jeudi à vendredi, à la Carrière à Poulains (Croix-Rouge), Achille Flipo, 20 ans, et Louis Torcq, 17 ans, rattacheurs, demeurant tous deux, rue de la Guinguette à Roubaix. Ils avaient chacun une charge de 14 k. de poivre en grains, valeur 218 francs.

Le givre. — Les fils téléphoniques étaient entourés, vendredi dans la matinée, d'une épaisse couche de givre, et, dans les longues portée, plusieurs s'étaient rompus sous le poids.

La misère. — Vendredi après midi, l'agent Derbandrenghien aperçut de loin, rue du Moulin Fagot, deux femmes qui allaient de maison en maison et qui prirent la fuite en le voyant. Il les poursuivit et ne les rejoignit que dans la rue de Tournai. L'une des femmes, la plus vieille, se laissa alors tomber comme une masse, paralysant en proie aux plus vives souffrances. L'autre se laissa arrêter sans faire de résistance.

C'étaient la mère et la fille Voreux, qui demeurent rue du Moulin Fagot, cour Haquette. La fille Marie, a 19 ans, et elle a dit qu'elle mendiait parce qu'elle avait faim, et qu'elle ne trouvait pas d'ouvrage. Elle avait dans ses poches 1 fr. 25 en sous et centimes. La mère qui est veuve portait un panier rempli de tartines.

Nous devons ajouter que les deux malheureuses sont on ne peut plus mal notées, sous tous les rapports.

Vol par le toit. — Les époux Libert, demeurant rue Beuque, qui travaillent tous deux en fabrique, partent le matin et ne rentrent chez eux que le soir. En rentrant vendredi après leur leur journée, ils s'aperçurent qu'on s'était introduit dans la maison et qu'on avait fracturé une armoire pour s'emparer d'une somme de 45 francs environ qui s'y trouvait.

Comme la porte était restée fermée, et que les fenêtres étaient intactes, on reconnut que le voleur était passé par la tabatière de la mansarde, et qu'il était ensuite descendu au rez-de-chaussée. Il est sorti par le même chemin.

M. Vilion a ouvert une enquête.

Linselles. — *Caisse d'épargne et de prévoyance.* — On nous prie d'insérer la circulaire suivante :

« Tourcoing, le 30 décembre 1892.

» Le Conseil de direction de la Caisse d'épargne de Tourcoing, a l'honneur d'informer ses déposants de Linselles, que, dans sa séance du 28 décembre 1892, présidée par M. Victor Hassebroucq, maire de Tourcoing, il a accepté la démission de MM. Louis Demarcq, Jean Six et Henri Delahoutre. Il a nommé administrateurs de la succursale pour les remplacer : MM. Paul Duquennoy, Victor Ghesquières et Augustin Wallart.

» Le Conseil d'Administration ainsi complété s'est réuni le même jour à Linselles et a procédé à la formation de son bureau définitif.

» Le Conseil d'Administration de la succursale se trouve donc constitué comme suit : MM. Edourd Bolin, président; Henri Dumortier, secrétaire; Paul Duquennoy, Victor Ghesquières, Augustin Wallart, Alphonse Delvordre, membres; Eugène Loridan, sous-caissier.

» La succursale de la Caisse d'épargne de Linselles continuera à fonctionner comme par le passé; toutefois les séances auront lieu provisoirement « Aux trois fois » dans une salle spécialement affectée à cet effet.

» Le secrétaire,
» LÉON MONNIER. »

LILLE

Inspection du travail dans les manufactures. — M. Jasaczewski est nommé inspecteur divisionnaire de 3e classe à Lille.

M. Jacques est nommé inspecteur départemental à Lille.

M. Henry est nommé inspecteur départemental de 5e classe à Valenciennes.

Un incendie. — Un incendie s'est déclaré vendredi vers 6 heures trois-quarts, au domicile de M. Gennevoise, 6, rue Masurel.

Les dégâts s'élèvent à quelques centaines de francs.

L'affaire de Marquette. — *Funérailles de la victime.* — Les funérailles d'Hélène Lhomme ont eu lieu vendredi à huit heures du matin à l'église Saint-Michel au milieu d'une nombreuse affluence.

Contrairement à ce qui avait d'abord été décidé par la famille les funérailles ont eu lieu à Lille au lieu qu'à Drocourt, où le corps devait être transporté.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du sud.

La mère d'Hélène Lhomme, qui n'a pu supporter la violence du coup, est morte à Drocourt jeudi à dix heures du soir.

La sœur d'Hélène Lhomme est également très gravement malade à Hénin-Liétard.

Distinctions honorifiques. — En exécution du décret du 16 juillet 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, a accordé des médailles d'honneur aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

Médailles d'argent. — M. Planquelle (Louis-Joseph), employé dans la maison Wibaut Florin à Roubaix.

M. Legrand (César), employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord, à Lys-lez-Lannoy.

M. Duprez (Jules), chef magasinier dans la maison Scalabre Delcour et fils, à Tourcoing.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 30 décembre 1892

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. HENRI CARRETTE, Maire.

La séance est ouverte à 8 h. 30.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Carrette, Branquart, Pierre Trannoy, A. Lepers, A. Desobry, J. Coutelier, adjoints; H. Vandeputte, L. Carpentier, L. Chevalier, C. Vanmutten, E. Wattel, A. Coupez, H. Dégardin, J. Boucherie, H. Thérin, V. Petit, J. Delétrez, Ch. Nys, E. Poulain, D. Wichart, A. Moret, J. Chiot, A. Duburcq, A. Demailly, Ch. Stienne, L. Selosse, V. Poulain, J.-B. Wilfart, Duquennoy, P. Cnudde, V. Lefebvre.

Absents : MM. Hervé Milbéo, adjoint; E. Dubrulle, P. Rose, D. Penant et Derzelle.

En l'absence de M. Penant, porté comme malade, l'assemblée désigne M. Morel comme secrétaire de séance.

M. Sayet, secrétaire-général de la Mairie, donne lecture des procès-verbaux des séances des 9 et 10 décembre; ces procès-verbaux sont approuvés sans observation.

***

Il renvoie aux 4e et 1re Commissions une demande de trousseau au bénéfice d'un pensionnaire de l'Institution des jeunes aveugles de Ronchin;

Donne un avis favorable au budget de la Caisse des Ecoles pour 1893, budget se balançant en recettes et en dépenses par une somme de 61,155 fr.

Renvoie aux 4e et 1re commissions un vœu du Comité de la Caisse des Ecoles, vœu tendant à ce qu'il lui soit alloué une somme supplémentaire de 15,000 francs, pour faire deux distributions de vêtements aux élèves des écoles communales pendant l'année 1893.

Renvoie à une séance ultérieure l'examen du produit de la représentation au bénéfice des cantines scolaires: on a récolté 204 fr. 85, mais tous les cachets ne sont pas encore rentrés;

Donne avis favorable à une délibération de la Commission des Hospices, relative à la vente de rentes jusqu'à concurrence d'une somme de 33,000 francs, afin de payer des acomptes aux entrepreneurs du nouvel hospice.

Assurance des bâtiments communaux

M. LE MAIRE propose d'homologuer les polices d'assurances des bâtiments communaux avec les Compagnies l'Assurance Générale du Nord, l'Abeille, le Phénix, la Foncière, la France, la Providence, la Nationale, la Confiance, l'Urbaine, le Soleil, l'Union : ces polices, réparties à sommes égales entre les diverses Compagnies, atteignent un chiffre global de près de 10 millions.

M. LEPERS demande le renvoi de la question aux commissions, afin qu'elle soit mûrie davantage.

M. LE MAIRE. — On a réparti les assurances en parts égales entre toutes les compagnies, tandis qu'autrefois, certaines compagnies étaient privilégiées.

M. LEPERS. — Il y a eu des compagnies qui nous ont offert plus d'avantages que d'autres; voilà pourquoi j'aurais voulu que la question fût encore étudiée.

M. LE MAIRE. — Je sais ce que vous voulez dire, mais, dans la campagnie à laquelle vous faites allusion, on devient sociétaire en s'assurant. C'est ce dont nous n'avons pas voulu, même en tenant compte des avantages dont vous parlez. J'ajoute qu'il serait nécessaire d'aboutir avant la nouvelle année.

M. LEPERS. — Si vous craignez des incendies, oui; mais si vous n'en craignez pas, ce n'est pas nécessaire! (sic).

L'assemblée homologue les polices d'assurances.

La question des tramways. — La nouvelle convention

M. LE MAIRE. — L'importante question des tramways vient d'aboutir. La nouvelle convention dont on va vous donner lecture donnera, j'espère, satisfaction à tous les intérêts, en même temps que la ville y trouvera les garanties qu'elle est en droit d'exiger.

M. TRANNOY donne lecture — lecture qui dure près d'une heure — de cette convention, dont on a trouvé plus haut les conditions résumées.

La lecture terminée, M. le Maire demande s'il n'y a pas d'observations.

M. COUPEZ. — A la page 10, en ce qui concerne les statuts, je ne vois pas les modifications dont il a été parlé en réunion de commission : je ne vois rien, notamment, au sujet de la réunion des actionnaires.

M. LE MAIRE. — Ces articles ne concernent pas la rétrocession, mais les statuts de la société.

M. BRANQUART. — En ma qualité d'internationaliste, je n'accepte pas le second paragraphe de l'article 25, disant que les agents de l'exploitation seront de nationalité française; voilà.

M. LE MAIRE. — Cette mesure a été prise sur la demande même de la Commission intercommunale; il y a ici assez d'ouvriers français inoccupés pour les employer.

M. BRANQUART. — Et s'il en manquait, des français, cependant? (Rumeurs.)

M. COUPEZ. — Ce n'est pas le cas. L'Internationalisme, c'est très joli; mais il ne faut pas en être dupe. Il ne faut pas que nous employions des étrangers, alors que nous restons sur le carreau.

M. BRANQUART. — Ce n'est pas cela que je veux non plus. Mais, quand l'occasion s'en présente, on doit protester de son internationalisme; or, c'est ce qu'on ne fait pas en acceptant cet article de la convention.

M. THÉRIN. — Nous d'abord; les autres après.

M. COUPEZ. — Charité bien ordonnée commence par soi-même. Il y a assez de français sans travail...

M. BRANQUART. — Oh! citoyen... Je vous laisse à votre avis.

Avis favorable est donné à la Commission.

M. LE MAIRE propose au Conseil un vote de félicitations et de remerciements à M. Variet, directeur de la voirie, pour le dévouement et la compétence qu'il a montrés, afin que la ville obtienne les meilleures conditions possibles dans le règlement de l'importante question des tramways.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Le nouveau réseau des tramways

M. TRANNOY. — En conséquence du vote que vous venez d'émettre, la Ville vous sollicite de déclarer d'utilité publique les modifications et compléments que voici, à apporter au réseau.

La Ville sollicite de l'autorité supérieure :

« 1° La modification de la ligne n° 1 bis. Cette ligne partira de la place de la Fosse aux-Chênes, et suivra la rue de la Chapelle-Carrette, la rue de l'Alma, jusqu'à la place de la Gare à Roubaix.

» 2° La modification et l'extension de la ligne n° 2 qui abandonnera l'ancien chemin de grande communication n° 9 pour en suivre la rectification depuis le pont du Calvaire jusqu'à la place de Wattrelos; à la demande de la Compagnie, cette voie sera prolongée jusqu'à la limite de l'agglomération de Wattrelos.

» 3° A la demande de la Compagnie, la ligne n° 3 partira de la Grande-Place, elle suivra la rue Pierre-Motte, le boulevard Gambetta et la rue de Lannoy jusqu'à la place de cette ville.

» 4° De même, à la demande de la Compagnie, la ligne n° 4 partira de la Grande-Place et suivra la rue Pierre-Motte, le boulevard Gambetta, la rue de Lannoy, le boulevard de Belfort, le boulevard de Beaurepaire et la rue de Valenciennes.

» 5° La ligne de Tourcoing à Roubaix par les boulevards sera prolongée jusqu'à la Grande-Place de Roubaix par la rue de l'Alma et la rue de la Gare.

» M. Francq, au nom de la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix et de Tourcoing, déclare accepter, dès à présent, lesdites modifications et additions.

» En conséquence, le réseau modifié et complété se compose comme suit :

» 1° *Ligne n° 1: de Lille à Roubaix et Tourcoing*, parcourant les rues de Lille et Neuve (route départementale numéro 14), la Grande-Place, la Grande-Rue, (chemin de grande communication numéro 9), la rue du Collège, la place de la Fosse-aux-Chênes (voirie urbaine) enfin la rue de Tourcoing (route départementale n° 14), sur une longueur totale à exploiter entre les limites du territoire d'environ 3,870 mètres;

» 2° *Ligne n° 1 bis: de la place de la Fosse-aux-Chênes à la gare de Roubaix*, parcourant la rue de la Chapelle-Carrette, la rue de l'Alma, et la place de la Gare, sur une longueur totale à exploiter d'environ 995 mètres;

» 3° *Ligne n° 2: de Mouveaux à Wattrelos*, parcourant le chemin de grande communication n° 9 sur les territoires de Mouveaux et de Tourcoing, la rue de Mouveaux, la rue du Grand-Chemin, la rue Saint-Georges, la Grande-Place, la Grande-Rue et la rectification du chemin de grande communication n° 9 jusqu'à la Grande-Place de Wattrelos sur une longueur totale à exploiter d'environ 6,270 mètres, et ultérieurement, s'il y a lieu, jusqu'à la limite de l'agglomération de Wattrelos;

» 4° *Ligne n° 3 : de Roubaix à Lannoy*, partant de la Grande-Place, empruntant la rue Pierre-Motte, le boulevard Gambetta, la rue de Lannoy et la route départementale n° 19 jusqu'à la Grande-Place de Lannoy, sur une longueur totale à exploiter d'environ 4.115 mètres.

» 5° *Ligne n° 4 : dite de la Gare du Nord-Est*, reliant la Grande-Place de Roubaix à la gare de Roubaix-Wattrelos, en empruntant la rue Pierre-Motte, le boulevard Gambetta, la rue de Lannoy, le boulevard de Belfort, le boulevard de Beaurepaire et la rue de Valenciennes, sur une longueur totale à exploiter d'environ 2.460 mètres.

» 6° *Ligne n° 5 : de Tourcoing à Roubaix, par les boulevards*, empruntant le